

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION DE LA CHASSE

25 mai 2020

Chère adhérente, cher adhérent,

Je fais suite à mon dernier mail pour vous faire part de nouvelles informations relatives à l'organisation de la prochaine saison de chasse.

1) Ouverture anticipée de la chasse au 1er juin et ouverture générale

Les textes réglementaires attendus sont parus. L'ouverture anticipée de la chasse pourra donc avoir lieu le 1er juin dans les conditions habituelles.

L'ouverture générale de la chasse aura lieu le dimanche 27 septembre 2020.

2) Validation du permis de chasser

Les bons de commande de la validation du permis de chasser sont expédiés aujourd'hui par courrier.

Nous vous demandons de privilégier la validation en ligne de votre permis qui sera possible dès le 2 juin depuis notre site internet. C'est rapide, simple et efficace. Pour vous aider, une notice d'accompagnement est jointe au courrier que vous allez recevoir.

3) Attributions de plan de chasse

Les décisions d'attributions de plan de chasse pour la saison 2020/2021 vont également être expédiées par courrier très prochainement. Nous vous demandons là aussi de privilégier le paiement par chèque ou par virement bancaire afin que nous puissions vous expédier vos bracelets en recommandé avec accusé de réception.

L'exercice de notre activité doit se faire dans le respect des consignes gouvernementales.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de recevoir, chère adhérente, cher adhérent, l'expression de mes sincères salutations.

Le président, F.H. de CHAMPS.